

Compte rendu de la séance du 01 juillet 2014

Secrétaire de la séance: Elisabeth ROGER

Ordre du jour:

- * Approbation du PV du 20 juin 2014;
- * Nomination d'un secrétaire de séance;
- * Décision modificative du Budget Primitif de la Commune
- * Redevances d'Occupation des Sols (ERDF et France Telecom);
- * Délibérations travaux de chaussées
- * Délibération enfouissement des réseaux
- * Organisation 14 juillet 2014;
- * Subvention transport scolaire;

* QUESTIONS DIVERSES:

- Tri : Cartons et déchets verts
- sécurité routière
- compte rendus des réunions des syndicats

Délibérations du conseil:

Le Maire donne lecture du Procès-verbal du 20 juin 2014, il est adopté à l'unanimité.

Objet: Décision modificative du BP de la Commune - DE 49 2014

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de la commune,

Monsieur le maire propose, sur la demande de la trésorerie, au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2014 :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Article 6554 – Contribution aux organismes de regroupement – (+600 €)
- Article 023 – Virement à la section d'investissement – (+ 3 052 €)

Section de fonctionnement – Recettes

- Article 7411 – Dotation forfaitaire – (+ 547 €)
- Article 74121 – Dotation de solidarité rurale – (+ 2 056 €)
- Article 74127 – Dotation nationale de péréquation – (+ 1 047 €)
- Article 742 – Dotation aux élus locaux – (+ 2 €)
- Article 74833 – Etat - Compensation CET (CVAE et CFE) – (+ 63 €)
- Article 74834 – Etat - Compens. exonérat° taxes foncière – (- 349 €)
- Article 74835 – Etat - Compens. exonérat° taxes habitat° – (+ 286 €)

Section d'investissement – Dépenses

- Article 2041582 – Bâtiments et installations – (+3 052 €)

Section d'investissement – Recettes

- Article 021 – Virement de la section de fonctionnement – (+ 3 052 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'AUTORISER toutes les décisions modificatives.

Objet: Redevance d'occupation du domaine public par ERDF - DE 50 2014

Monsieur le maire, informe le conseil municipal du montant de la redevance maximale d'occupation du domaine public par les lignes électriques de basse tension applicables aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants pour l'année 2014, soit 194,74 € (arrondi à 195 €).

Cette redevance est révisée chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- D'APPROUVER les éléments ;
- D'ACCEPTER la redevance de **195.00** euros au titre de l'année 2014 ;
- DE DONNER tout pouvoir au Maire durant la durée de son mandat pour accepter les redevances ERDF revalorisées chaque année, sachant que Monsieur Le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal des titres émis au cours de son mandat.

Objet: Redevance d'occupation du domaine public par France Telecom - DE 51 2014

Le Maire, expose au conseil municipal que suite au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 applicable à partir de janvier 2006, modifiant la réglementation des télécommunications relatif aux droits de passage sur le domaine public routier il convient de fixer les taux de redevance pour occupation du domaine public.

Cette redevance est révisée chaque année.

	Valeur au 1 ^{er} janvier 2013	Valeur au 1 ^{er} janvier 2014
Ouvrage en aérien	53.33 €/km d'artère	53.87 €/km d'artère
Ouvrage en souterrain	40 €/km d'artère	40.40 €/km d'artère
Installation au sol	26.66 €/m ²	26.94 €/m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les montant du tarif 2014 et permet l'émission d'un titre correspondant, le cas échéant, à l'ordre de France Télécom.

Et décide **DE DONNER** tout pouvoir au Maire durant la durée de son mandat pour accepter les redevances ERDF revalorisées chaque année, sachant que Monsieur Le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal des titres émis au cours de son mandat.

Objet: Travaux d'enfouissement de réseaux Tranche 1 - DE 52 2014

Annule et retire les délibérations DE_45_2014, DE_46_2014 et DE_47_2014.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée des travaux de dissimulation des réseaux Rue du Fays et Rue de l'Erable et leur financement partiel par la commune,

	estimatif financier H.T.	estimation de la participation communale	imputation budgétaire à faire confirmer par le Trésorier de la commune (il ne s'agit pas d'un investissement communal)
TOTAL	100 960 €	51 229,00 €	

Règlement de la participation communale :25614,50 € avant la commande, le solde en fin de travaux, ajusté sur les décomptes définitifs émis par le maître d'oeuvre et l'entreprise . **LES PAIEMENTS SERONT ADRESSES A LA PAIERIE DEPARTEMENTALE**, à réception des avis des sommes à payer émis par le S.D.E.Y.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux proposés par le S.D.E.Y. ainsi que leur financement selon le tableau ci-dessus. Il autorise Mr le Maire à signer la convention financière ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

Objet: Travaux d'enfouissement Tranche 2 - DE 53 2014

Monsieur le Maire propose à l'assemblée des travaux de dissimulation des réseaux Rue du Poncelot et Rue de l'Eglise et leur financement partiel par la commune,

	estimatif financier H.T.	estimation de la participation communale	imputation budgétaire à faire confirmer par le Trésorier de la commune (il ne s'agit pas d'un investissement communal)
TOTAL	122 420 €	58 742,00 €	

Règlement de la participation communale : 29371 € avant la commande, le solde en fin de travaux, ajusté sur les décomptes définitifs émis par le maître d'oeuvre et l'entreprise. LES PAIEMENTS SERONT ADRESSES A LA PAIERIE DEPARTEMENTALE, à réception des avis des sommes à payer émis par le S.D.E.Y.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte LA PROGRAMMATION SUR L'ANNEE 2015 des travaux proposés par le S.D.E.Y. ainsi que leur financement selon le tableau ci-dessus. Il autorise Mr le Maire à signer la convention financière ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

Objet: Décision modificative du BP suite à un projet d'enfouissement - DE 54 2014

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de la commune,

Monsieur le maire propose, sur la demande de la trésorerie, au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2014 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 023 – Virement à la section d'investissement – (+ 45 000 €)
Article 61523 – Entretien voies et réseaux – (- 45 000 €)

Section d'investissement – Dépenses

Article 2041582 – Bâtiments et installations – (+45 000 €)

Section d'investissement – Recettes

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement – (+ 45 000 €)

Objet: Organisation du 14 juillet 2014

Le feu d'artifice et le défilé aux lampions sont repoussés au week-end du 15 août 2014 pour cause de finale de la coupe du monde.

- * Cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe à 11h30;
- * Vin d'honneur pour fêter la nomination de M. SIMONNET en tant que Maire honoraire de la Commune, offert par la municipalité à 12h00 salle des fêtes;
- * Repas tiré du sac, le 14 juillet à 13h00 sur la place de l'Eglise ou à la salle des fêtes;
- * Jeux l'après-midi à partir de 14h30;

Objet: Subvention transport scolaire - DE 55 2014

Le Conseil Général de l'Yonne a rendu payant le transport scolaire à compter de la rentrée 2013.

Le transport scolaire étant de la compétence des Communes, Monsieur ROMIEUX propose au Conseil Municipal de prendre en charge tout ou partie du transport scolaire pour l'année 2014-2015, afin de ne pas connaître une désertification de la Commune par les familles.

Le vote se déroule en deux étapes:

- Scolaire subventionné;
- Taux de subvention;

1/ Tranche scolaire subventionnée :

- * Maternelle / Primaire : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de subventionner;
- * Collège : Le Conseil Municipal décide à dix voix pour et une contre de subventionner;
- * Lycée : Le Conseil Municipal décide à sept voix pour et quatre contre de subventionner;

2/ Taux de subvention :

- * Primaire / Maternelle : Le Conseil Municipal décide à sept voix pour et quatre voix contre de subventionner à 100%;
- * Collège : Le Conseil Municipal décide à sept voix pour et quatre voix contre de subventionner à 100%;
- * Lycée : Le Conseil Municipal décide à six voix pour et cinq voix contre de subventionner à 70%;

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTION/DIVERSES:

* **Tri : Cartons et déchets verts** : Sur l'année 2013, 17 poubelles n'ont pas été ramassées sur Vareilles par les camions car elles comportaient des cartons et des déchets verts non tolérés (à déposer en déchetterie).

* **Sécurité routière** : Présentation du compte-rendu de la commission sécurité du 20/06/2014 à 10h00.

La gendarmerie va effectuer des contrôles de vitesse entre 7h00 et 8h30.

Etude pour la mise en place de bandes rugueuses avant les panneaux d'entrée de village: compétence de la Commune.

* **CR des réunions des syndicats** :

- **UNA**: 15 salariés dont 13 aides à domicile. Sur Vareilles 1327 h pour 9 personnes (année 2013). Le déficit de l'UNA est de 3278 € dû au manque d'heures payées par les organismes de prise en charge;

- **Cimetière** : visite du cimetière et décision de faire relever les tombes du côté gauche.

Décision adoptée de faire un jardin du souvenir.

Aménagement du coin déchets verts : pose d'une porte en fer, demande de devis ;

- **COMMISSION SANTE** : d'ici la fin de notre mandat, nous aurons perdu 4 médecins dans la Communauté de Communes;

2 nouvelles infirmières s'installent à CHIGY;

- **ENTRETIEN DE TERRAINS** : lecture de la lettre adressée au propriétaire concerné. Accord de tous les élus.

FIN DE LA SEANCE A 22h30.

